



Le Messager Canadien

DU

Sacré-Cœur de Jésus

VOL. VI

MONTRÉAL, FÉVRIER 1897

No 2

Nouveaux Statuts de l'Apostolat de la Prière



EST avec une grande joie et profonde reconnaissance, nous écrit le Directeur général Délégué de l'Apostolat de la Prière, que nos Associés apprendront la bonne nouvelle que le Seigneur tenait en réserve pour les premiers jours de l'année qui commence. La Sacré-Congrégation des Evêques et Réguliers a bien voulu nous accorder des Statuts complets qui, de par l'autorité pontificale, fixent d'une manière définitive la nature propre, le caractère distinctif et l'organisation intime de notre Œuvre.

Il y a trois ans, l'Apostolat de la Prière célébrait avec éclat ses *Noces d'or*, et le divin Cœur de Jésus aura agréé, nous l'espérons, la riche moisson de bonnes œuvres recueillie à cette occasion dans tout l'univers. Que ne nous fût-il possible alors, comme digne couronnement de ces fêtes jubilaires, de promulguer le Décret que nous publions aujourd'hui. Les circonstances ne le permirent pas.

Si cette nouvelle et solennelle approbation de notre Œuvre ne put être une récompense pour son premier cinquantenaire, du moins lui imprimera-t-elle une puissante impulsion vers le second. L'Apostolat y puisera une vigueur